

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2011

Nombre de Conseillers : en exercice /_ 11_/ présents /_ 10_/ votants /_ 11_/

L'an deux mil onze, le 21 juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 16 juin 2011, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, BOSSELUT Robert, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, M. Jean Pierre DURAND.

Absent : Claude ROUSSEAU a donné un pouvoir à Robert PICHON

SECRETAIRE : Sandra COMBY.

Le Maire prononce les mots de bienvenue et sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la prise d'un arrêté concernant la route des Bichets. Les points suivants sont abordés :

1/ Route des Bichets.

Le Maire rappelle que l'année dernière la commune a financé la réfection de la partie communale de cette route et que cette année la commune de Saint-Cyr Les Champagnes a financé la réfection de sa partie. Il rappelle que les camions de fort tonnage endommagent cette route de façon permanente et qu'en liaison avec le Maire de SAINT-CYR les Champagnes il a demandé à ce que cette route soit affectée au département. Ce dernier a refusé et lors de la réunion du 21 juin 2011 sur le terrain les représentants du Conseil Général de la Dordogne et de la Corrèze ont proposé d'interdire l'accès de cette route aux camions de plus de 6 tonnes.

Après une longue discussion le conseil municipal décide de porter la limitation de 6 tonnes à 12 tonnes. (7 voix pour, 2 abstentions, Yvette DEVAUD et Olivier ROCHE, 2 voix contre Sandra COMBY et JP DURAND)

2/Extension de la carrière COULAS :

Le Maire annonce que l'entreprise COULAS l'a informé officiellement de son intention de présenter un dossier d'extension de la carrière et du lancement de la procédure d'acquisition des terrains attenants à la carrière.

Le Maire fait part du sondage qu'il a effectué auprès des habitants de la Quintinie et souligne qu'à une exception près les riverains interrogés accepteraient l'extension de la carrière mais que la majorité d'entre eux souhaiteraient que la route communale qui relie Lavaurie à La Quintinie ne soit pas aliénée mais qu'un changement d'assiette soit effectué.

Un long débat s'instaure, le Maire présente les plans et cartes du site et les différentes hypothèses concernant la voie communale et les différents arguments de l'entreprise. Finalement le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'idée d'extension de la carrière mais refuse à l'unanimité l'aliénation pure et simple de la voie communale. Il demande à l'entreprise COULAS de proposer une solution pour changer l'assiette de cette voie communale.

3/ Embauche du CAE.

Le Maire explique que malgré ses démarches auprès du Sous-Préfet de NONTRON et du Pôle Emploi le contrat de M. Richard ROUSSEL est définitivement refusé car ni la municipalité, ni M. ROUSSEL ne répondent aux nouveaux critères retenus pour les CAE.

4 / Location de la Maison communale.

Le Maire confirme la maison communale est louée à compter du 1^{er} juillet à M. et Mme Mathieu TOUILLET, prix mensuel du loyer 390 € , prix mensuel des charges 40 €.

5/Fête de la musique du 18 juin.

Le Maire souligne la réussite de cette soirée ou plus de 100 repas ont été servis. Il remercie les organisateurs qui ont assumé seuls (sans aucune aide des employés municipaux) tous les préparatifs et la remise en état des lieux , les musiciens, les chanteurs qui se sont produits et aussi toutes les familles qui se sont investies dans cette soirée.

Nathalie VESLARD remercie pour sa part tous les donateurs et participants , ce qui a permis de dégager des bénéfices qui permettront aux enfants d'effectuer prochainement un voyage à ARCACHON. Une mention particulière est faite à René LASTERNAS (Ancien Maire) pour le chèque qu'il a remis.

6/ Prêt du chapiteau

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le prêt de l'ancien chapiteau et du plancher de danse à Jacques DUCLOS pour le 10 juillet , conformément au tarif et à la réglementation en vigueur.

Divers

Le Maire annonce que sa demande de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique basse tension à La Quintinie et Boussac est acceptée par le SDE 24. Les travaux seront effectués dès 2012 (Coût de l'opération 90 000 Euros financés par le SDE 24).

Le Maire annonce que le raccordement du nouveau répartiteur installé dans le bourg prend du retard mais qu'il devrait être réalisé avant la fin du mois de septembre , ce qui permettra l'ADSL à presque tous les habitants de SAINT-MESMIN. Il rappelle aux « impatients » que le satellite NORDNET offre un bon compromis à l'ADSL par ligne téléphonique.

Le Maire déclare que les travaux de réfection de la route du Grand Clos sont commencés par l'entreprise EUROVIA. Coût de l'opération 27 000 €.

La réunion s'est terminée à 22H45.